



N°128/ATS/ONSPA/2025



**MINISTRE DE LA PECHE
ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

**OFFICE NATIONAL DE
CONTROLE SANITAIRE DES
PRODUITS DE LA PECHE ET DE
AGREMENT TECHNIQUE ET
SANITAIRE DU NAVIRE**

N°661/PSI/ONSPA/MPEM/2025



Guinée



L'Office National de contrôle Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture en application des arrêtés suivants:

-Arrêté A/2019/6264/MPEM/CAB fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.

-Arrêté A/2019/6269/MPEM/CAB portant contrôles officiels des produits de pêche et d'aquaculture dest

Attribue l'agrément technique et sanitaire :

N° : 661/PSI/ONSPA/MPEM/2025

au Navire KANFARANDE 2

Société : LA GUINEENNE DES PECHES

Adresse KAMSAR/ C. KAMSAR

Type de pêche PÉLAGIQUE

Marché de destination LOCAL

Valable du 01 janvier au 31 décembre 2025

Cet agrément n'est ni cessible, ni transférable et peut être suspendu
ou
annulé en cas de non respect de la Réglementation en vigueur.

Fait à Conakry, le 18 mars

DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAMADOU BANO DIALLO

